

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

**DELIBERATION N°2021.00119**

**CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 avril 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 026-042-24420770-20210405-02021001190

DATE D'ACHÈVE : 16 avril 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

### **CLUB GIER ENTREPRISES - SUBVENTION 2021**

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, la Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels notre collectivité compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1991, à l'initiative de dirigeants implantés dans le Pays du Gier, le Club Gier Entreprises compte environ 150 adhérents. Le territoire d'origine du club est le Pays du Gier, mais son périmètre d'action s'est élargi : à l'Est Stéphanois, Saint-Etienne mais aussi l'Ouest lyonnais.

Le Club Gier Entreprises constitue un groupement multi-sectoriels avec une majorité d'industriels (50 % des adhérents), en particulier de la métallurgie et du travail des métaux, devant le secteur des services (40 % des adhérents) et du BTP (10 % des adhérents). Il représente plus de 8 500 emplois. Plus de trois quart des adhérents (77 %) sont des entreprises de moins de 50 salariés.

L'équipe de permanents de l'association compte 2 personnes. Le Club Gier Entreprises est présidé par Cedric FEBBRARO (dirigeant de la société Linamar Saint-Chamond). La structure s'est fixée les objectifs généraux suivants :

- favoriser les échanges interentreprises afin de créer une dynamique de réseau,
- identifier et répondre aux besoins des entreprises en accompagnant la PME dans son développement commercial, stratégique, dans sa recherche de compétences,
- promouvoir les savoir-faire en proposant une offre globale aux donneurs d'ordre,
- participer à la valorisation du tissu économique local en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le partenariat entre le Club Gier Entreprises et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes au Club Gier Entreprises.

Le Club Gier Entreprises contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à la dynamique globale de la démarche partenariale et territoriale, et dans ce cadre, déployer deux actions collectives : la première vise la mise en place d'une formation aux métiers de la métallurgie, la seconde vise la transformation numérique des entreprises. Enfin, participer à la qualification de la Toile Industrielle,

- **L'emploi** : dans l'objectif de permettre notamment aux populations les plus précaires d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle, identifier des entreprises adhérentes dans le cadre d'actions spécifiques notamment le salon Talents et Métiers organisé dans le cadre de la démarche Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) ou encore le dispositif Mise en Relation, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur ou du programme « PActe avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises » (PAQTE), transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois, et mettre en place des actions autour de la mobilité des salariés.
- **Le développement durable/rôle sociétale de l'entreprise** : signer la charte Plan Climat de Saint-Etienne Métropole, participer à des formations dans le cadre de programmes spécifiques, organiser des conférences pour sensibiliser et mobiliser les adhérents sur cette thématique et sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 gérer/mobiliser des entreprises pour permettre la mise en place de stations hydrogène et suivre le projet de Crèche inter-entreprises.
- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation,
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole,
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser le mécénat de compétences (Probono) auprès des adhérents ainsi que de l'action ESSPRESSO - action regroupant des acheteurs (entreprises classiques et collectivités) et des fournisseurs (de l'ESS),
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le composent. Afin de démultiplier cet objectif, Le Club Gier Entreprises cherchera aussi souvent que c'est possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Tenant compte du contexte financier et budgétaire des collectivités territoriales, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec son projet de la Métropole, une intervention financière à hauteur de 26 220 € en faveur du Club Gier Entreprises.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention à Club Gier Entreprises d'un montant global de 26 220 € pour l'année 2021,**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2021,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisantes de ces affaires.
- la dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2021.

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre comme suit :**

**Voix pour :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), M. Cyrille BONNEFOY (pouvoir à M. Christophe FAVERJON), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET (pouvoir à M. Guy FRANCON), M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET (pouvoir à M. Martial FAUCHET), M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Voix contre :**

M. Gérard TARDY

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**